

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois

RÉUNION DE CONSULTATION DU CCCA

5 MAI 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
- › Consultation
 - Echanges sur différentes thématiques



Présences

Nom	Prénom
Bois d'Enghien	Philippe
Dion	Robert
Dinant	Marie-Thérèse
Willemme	Alain

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Vresse-Sur-semois dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



*« Une **ODR** (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

*Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».*

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Consultation

Atouts :

- **Nature préservée, cadre de vie de qualité** : beaucoup de retraités sur la commune / des seconds résidents qui se domicilient ou des natifs qui reviennent à la commune après leur vie active.
- Beaucoup de **solidarité** : les habitants veillent l'un sur l'autre, au niveau des soins de santé, des courses...
- **Services** CPAS : service de repas à domicile (pas toujours bcp de choix), transport, nettoyage.
- **Convivialité** : tout le monde se connaît. Facilité pour les nouveaux habitants de venir rencontrer les villageois.
- **Affouage** : chaque habitant a droit à une part de bois pas cher (60€ les 15 stères). Avantage à condition de trouver des personnes pour couper le bois.
- Atelier Mémoire (Encéphale avec la province de Luxembourg) top, à continuer. **Activités CCCA** : repair café (manque de technicien après confinement), café papote, journée sportive pour aînés.
- La bibliothèque, les "Mille-et-une pattes", les cours de l'académie des Beaux-Arts et l'espace public numérique : activités qui constituent un noyau culturel intergénérationnel pérenne sur la commune.
- **Information à la population** : brochure pour aînés avec tous les contacts, les procédures, etc. Super outil distribué aux personnes dès 55 ans et plus. Le bulletin communal permet de diffuser l'information auprès de la population.
- La future prison devrait avoir des avantages : installation de population, amélioration du réseau internet, maintien, voire renforcement du réseau de transports en commun, etc.

Faiblesses :

- **Mobilité** : trop peu de bus. Pas de connections pour rejoindre certains lieux. Amener des plus petits bus mais plus fréquemment.
- **Connectivité informatique** : fluctuante avec d'importantes inégalités par rapport à l'accès au réseau
- Beaucoup de **personnes isolées** dans les villages
- **Manque de commerces** de proximité.
- **Manque soins de santé** : manque de médecins généralistes (actuellement trois en activité mais proches de la retraite/ pas de communication entre eux), et éloignement (surtout si transfert de l'hôpital à Houdemont, à plus d'une heure de route) pas mieux

du côté français (aide transfrontalière fort peu développé). Maison médicale à Bièvre mais ne se déplace pas.

- Quid personnes isolées ou sans mobilité ? Prévoir le maintien des services de secours. Il faudrait une **mobilité médicale pour les urgences**. Il y a ce qu'il faut en matière d'infirmières à domicile (croix jaune et blanche)
- **Difficile entretiens des jardins / petits travaux manuels : plus assez de jeunes qui peuvent aider besoin d'une solidarité intergénérationnelle. Titres-services.**
- **Local pour jouer aux cartes / jeux de société / rencontres** (Vresse, Chairière)
- Le conseil culturel doit penser plus aux personnes plus âgées. Très bien pour les jeunes, mais organiser des activités théâtre, lotto, etc.
- L'occasion de se rencontrer dans les villages sans commerces n'est plus si souvent. **Aménager des bancs, zones de rencontres.** Même en hiver
- Attention aux déchets : le ramassage des détritres ne coïncide pas (lundi) avec les présences des seconds résidents. **Mettre des enclos/ containers près des bulles à verre**, renforcer des poubelles à des endroits stratégique. => nuit au cadre de vie. + WC publics.
- **Accès aux bâtiments publics pour les PMR...** Faire un état des lieux, recenser les endroits qu'il faudrait améliorer. Bcp d'endroit sans trottoirs, difficile de se déplacer en sécurité. Possibilité de se déplacer dans son village.
- Manque d'information des gens.

Projets :

- Avoir une **mobilité médicale de garde** : c'est-à-dire un endroit avec un numéro identique et un service de garde. Faire un centre de dialyse à Vresse n'est pas possible, solution de mobilité d'urgence qui seraient présent dans les meilleurs délais. Proposition d'inclure les infirmiers et infirmières à domicile comme vigile de première ligne dans ces régions rurales atteintes par le « désert médical ».
- **Maintien des services de secours** à proximité du territoire de la commune
- **Encourager la présence médicale** sur la commune.
- **Seconds résidents** : dans certains cas, leur présence assure la pérennité des villages (chance pour revitaliser les villages) malgré qu'il n'y ait plus d'école et/ou d'activités durant la semaine
- **Etendre les boîtes à frigo pour les seconds résidents âgés.**
- Que la commune **encourage les citoyens à l'embellissement du village** : créer de la convivialité et du lien. Que ça vienne de la commune.
- **Syndicat d'initiative** : les SI n'existent pas dans tous les villages. Il faudrait redynamiser ces groupements, peuvent être utilisés pour les embellissements des villages.

Rédaction du compte-rendu
Bruno Echterbille et Juliette Maquet
Agents de la FRW

